



gardes enfants nes a l'etranger

Par **olivierbolivie**, le **27/01/2019 à 00:55**

Bonjour,

Je suis actuellement marie avec une bolivienne et je vis en bolivie. Je suis de nationalite francaise, et mes enfants eux avec ma femme et nes en bolivie ont aussi la nationalite francaise.

Pour diverses raisons, ma femme et moi voulont divorcer, mais elle veut garder les enfants avec elle en bolivie alors que moi je veux les emmener avec moi en France.

Sachant comment est la justice Bolivienne, je ne me fais aucune illusions sur la garde de mes enfants qui sera attribue a ma femme.

Ma question est la suivante:

Mes enfants etant francais, double nationalite, n'ais-je aucun recours pour avoir leur garde et les emmener avec moi en france, ou dois-je accepter de ne plus jamais les revoir et les laisser vivre dans un pays du tiers-monde avec tout ce que cela implique pour eux (sante, scolarite, education...)?

Je vous remercie d'avance pour votre reponse.

Par **fabrice58**, le **27/01/2019 à 11:53**

Bonjour,

il paraît logique que les tribunaux boliviens favorisent leurs nationaux, pour vos recours, il vaut mieux vous renseigner auprès de juristes boliviens.

Cdt

Par **youris**, le **27/01/2019 à 13:41**

bonjour,

vos enfants, ayant la double nationalité, ils sont considérés boliviens en bolivie et français en france.

c'est le problème quand les enfants sont de parents différentes et que les parents se séparent.

en vivant en bolivie et en épousant, une bolivienne, vous avez accepté les conditions de vie de ce pays du tiers monde comme vous l'indiquez et votre épouse a les mêmes droits que vous sur vos enfants.

rien ne vous oblige à quitter la bolivie si vous ne voulez pas vous séparer d'eux.

salutations